

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
Commune d'ODRATZHEIM
Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2013
Convocation du 11 janvier 2013

Conseillers	
Élus	11
En exercice	11
Présents	09

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire,
Mme Élisabeth GUENNEUGUES, conseillère municipale
MM. Sten GUILLAUME - Philippe SCHAHN - Raymond SCHUHMACHER - M. Rémy SEYFRITZ
Raymond ZERRINGER, conseillers municipaux

Membres absents
excusés :

Mme Marcelle WENDLING – M. René SCHEER –

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 décembre 2012,**
2. **Dissolution du SIVOM Basse Mossig :**
3. **Subvention voyages scolaires,**
4. **Forêt : programme des travaux 2013,**
5. **Dissolution du Syndicat des eaux du Kronthal,**
6. **Divers et informations,**
7. **Vœux du Maire.**

En ouverture de la séance, Monsieur Le Maire a informé l'assemblée du décès, de Monsieur Denis WENDLING. En son nom personnel et en celui de l'ensemble des collègues élus, il présente les condoléances à Marcelle WENDLING ainsi qu'à toute la famille, tenant à les assurer de leur profonde sympathie.

Approbation du PV de la séance du 20 décembre 2012 :

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2012 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

01-13. Dissolution du SIVOM de la Basse-Mossig :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le Préfet a demandé aux comités directeurs et aux membres des syndicats dits « obsolètes » en conséquence de transferts complets de compétences opérés au profit d'autres entités de se prononcer, respectivement sous forme d'avis et d'accords, sur leur dissolution ainsi que sur le régime des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 61,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.3112-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 portant Schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 14 décembre 2012 notifiant son intention de dissoudre le SIVOM Basse-Mossig et informant du transfert possible en pleine propriété des biens communaux et propriété des syndicats dits obsolètes, sous réserve d'accords unanimes des communes membres,

Vu les délibérations du Comité Directeur du SIVOM Basse-Mossig en date du 3 janvier 2013 se prononçant favorablement sur le projet de dissolution du Syndicat ainsi que sur le transfert des biens syndicaux en pleine propriété et à titre gratuit, d'une part au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig pour ce qui concerne les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « hydraulique », et d'autre part au SDEA pour ce qui concerne les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »,

Considérant que le SIVOM Basse-Mossig a été répertorié dans le SDCI comme syndicat obsolète en raison du transfert de la totalité de ses compétences, qu'ainsi, il est proposé à la dissolution,

Considérant que, dans le prolongement de cette dissolution, il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder à la cession en pleine propriété des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement », propriété de la commune d'une part et du SIVOM Basse-Mossig d'autre part, en faveur du SDEA, conformément aux dispositions des articles L.1321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que, dans le prolongement de cette dissolution, il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder à la cession en pleine propriété des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « hydraulique », propriété de la commune d'une part et du SIVOM Basse-Mossig d'autre part, en faveur du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig, conformément aux dispositions des articles L.1321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la cession en pleine propriété des biens syndicaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées est conditionnée à l'accord unanime des membres du SIVOM Basse-Mossig,

Considérant que pour motif d'intérêt général, il convient de fixer le prix des biens susvisés à zéro euro, dès lors que le fruit de leur cession reviendrait, in fine, financièrement et comptablement au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig ou au SDEA,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir du SIVOM Basse-Mossig,**
- **Approuve la cession en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens syndicaux, au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig pour ce qui concerne les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « hydraulique », et au SDEA pour ce qui concerne les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement » dont le hangar à boues sis à Marlenheim (cadastré lieudit Frohnrieth, Section 24, n°527/61),**
- **Cède en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées au SIVOM Basse-Mossig, au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig pour ce qui concerne les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « hydraulique » et au SDEA pour ce qui concerne les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.**

02-13. Subvention voyages scolaires :

Monsieur le Maire explique que la commune est régulièrement sollicitée pour des demandes de participation aux voyages scolaires des différents établissements dans lesquels des enfants d'Odratzheim sont scolarisés.

Il propose ainsi, de délibérer sur le montant accordé aux établissements scolaires d'une manière générale pour l'ensemble de l'année 2013.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Décide d'octroyer une subvention de 5.- euros par jour et par élève originaire de la commune d'Odratzheim, pour toutes les demandes présentées au courant de l'année 2013,**
- **Décide d'inscrire un montant au titre du compte de subvention au Budget primitif 2013,**
- **Autorise le Maire à répondre favorablement aux demandes concernant les enfants originaires de la commune dans la limite des crédits prévus au budget primitif.**

03-13. Forêt : Programme des travaux 2013 :

Monsieur Sten GUILLAUME, Conseiller municipal en charge de la forêt, fait part aux membres du conseil de son entrevue avec Monsieur KIMENAU, garde forestier de la forêt communale.

Il présente le programme des travaux proposés par l'O.N.F. dans la forêt d'Odratzheim pour l'année 2013 ainsi que l'état prévisionnel des coupes.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur Sten GUILLAUME, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Approuve l'état prévisionnel des coupes de bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recette nette de 800,00 € Hors Taxes pour un volume de 30 m³,**
- **Approuve le devis de travaux patrimoniaux pour un montant de 1 744.10 € Hors Taxes,**
- **Autorise la Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.**

04-13. Dissolution du syndicat des Eaux du Kronthal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.), Monsieur Le Préfet a demandé aux comités directeurs et aux membres des syndicats dits « obsolètes » en conséquence de transferts complets de compétences opérés au profit du SDEA de se prononcer, respectivement sous forme d'avis et d'accords, sur leur dissolution ainsi que sur le régime des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 61,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.3112-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 portant Schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 3 octobre 2012 notifiant son intention de dissoudre le Syndicat des Eaux du Kronthal et informant du transfert possible des biens propriétés des syndicats dits obsolètes ou de la commune en pleine propriété au profit du SDEA,

Considérant que le Syndicat des Eaux du Kronthal a été répertorié dans le S.D.C.I. comme syndicat dit « obsolète » en raison du transfert de la totalité de ses compétences au SDEA, qu'ainsi, il est proposé à la dissolution,

Considérant que la commune d'Odratzheim, membre du Syndicat des Eaux du Kronthal dissous, devient de plein droit membre du SDEA pour l'exercice des compétences eau potable,

Considérant que, dans le prolongement de cette dissolution, il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder à la cession en pleine propriété des biens propriété de la commune, d'une part, et du Syndicat des Eaux du Kronthal, d'autre part, en faveur du SDEA, conformément aux dispositions des articles L.1321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la cession en pleine propriété des biens syndicaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA est conditionnée à l'accord unanime des membres du Syndicat des Eaux du Kronthal,

Considérant que pour motif d'intérêt général, il convient de fixer le prix des biens susvisés à zéro euro, dès lors que le fruit de leur cession reviendrait, in fine, financièrement et comptablement au SDEA,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir, du Syndicat des Eaux du Kronthal,**
- **Approuve la cession en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens syndicaux affectés à l'exercice des compétences transférées, au profit du SDEA,**
- **Cède en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat des Eaux du Kronthal au profit du SDEA,**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.**

Divers et informations :

- La **Déclaration Préalable** suivante a été refusée :
 - DP-067-354-12-C0012: Monsieur CAILLIÉRET Patrick pour des travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques en date du 8 janvier 2013,
- Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de consulter les différentes **cartes de vœux** reçues en mairie,
- Le Maire informe les conseillers que le **taux modulé** de la commune reste inchangé à 34 %,
- Le **Bulletin Municipal Annuel 2012** a été distribué le 11 janvier 2013 dans toutes les boîtes aux lettres,
- Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre note que dans le cadre du Référendum du 7 avril 2013, ils seront appelés à siéger au Bureau de vote. Une liste prenant en compte les disponibilités leur sera adressée à cet effet,
- La **Nuit des Églises**, dans le cadre des Journées du Patrimoine, aura lieu en l'Église Sainte Marguerite d'Odratzheim le 14 septembre 2012 à 19h30,
- Le Calendrier des séances du Conseil Municipal pour le premier semestre est, **sauf indication contraire**, arrêté comme suit :

Nature de la Réunion	Date	Horaire
Réunion du Conseil Municipal	Judi 21 Février 2013	20 heures
	Judi 28 Mars 2013	20 heures
	Judi 2 Mai 2013	20 heures
	Judi 13 Juin 213	20 heures
Réunion de la Commission des Finances	Judi 14 mars 2013	19 heures

Vœux du Maire :

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance et ouvre la séance de vœux pour l'année 2013 pour lesquels les Présidents d'association et acteurs de la vie communale ont été invités ainsi que Madame Madeleine GARRÉ, ancien Trésorier de la Commune et Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Conseiller Général du Canton de Wasselonne.

L'intégralité du discours de Monsieur François JEHL se trouve à la suite du procès-verbal du conseil municipal.

François JEHL	Roland KUHN	Rose GROSJEAN	Elisabeth GUENNEUGUES
Sten GUILLAUME	Philippe SCHAHL	René SCHEER	Raymond SCHUHMACHER
Rémy SEYFRITZ	Marcelle WENDLING	Raymond ZERRINGER	



Monsieur Le Conseiller Général, Cher Freddy,
Madame, Monsieur les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Madame La Directrice de l'École Intercommunale,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Associations locales,
Madame la Secrétaire de Mairie,
Madame, Monsieur, les Membres du Personnel Communal,
Monsieur Le Représentant de la Presse,
Chers Collègues, Chers Amis,

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et où s'expriment des projets et des vœux. C'est sans doute une bonne manière de manifester notre volonté d'avancer ensemble et de nous mobiliser pour un avenir collectif meilleur.

En mon nom personnel et en celui de mon épouse, nous vous souhaitons une belle et bonne année 2013. Ces vœux, nous les formons pour vous, vos familles, vos proches et au-delà de ces murs, pour l'ensemble de nos concitoyens en n'oubliant pas celles et ceux qui ont choisi de venir s'installer dans notre commune.

Je me suis longuement demandé s'il fallait que je vous parle de la crise que le monde traverse, s'il fallait énumérer tous les sujets qui fâchent et polémiquer sur ceci ou sur cela. Tous nous avons en tête tel ou tel autre fait marquant de l'année passée.

À l'instar des autres années, cette année 2012 qui vient de s'achever, aura été jalonnée de temps forts au niveau national et international qu'ils soient heureux ou malheureux. Permettez-moi de vous livrer quelques événements de cette année 2012, une année de crises et de ruptures, une année pleine d'interrogations sur notre capacité collective à relever les défis qui nous font face et qui illustrent ce monde complexe qui nous entoure :

- Crise des régimes autoritaires qui nous font prendre conscience qu'après ce que nous avons appelé « le printemps arabe » est venu celui des incertitudes et des reprises en main. Si aujourd'hui tout le sud du bassin méditerranéen est en ébullition, c'est bien la preuve que le passage de la dictature à la démocratie est un chemin difficile et complexe.
- L'année 2012, c'est aussi l'aggravation de la crise économique et sociale ; la crise d'un modèle, celui du capitalisme financier. De toute l'Europe montent des voix qui appellent à changer en profondeur notre modèle de développement. Après la crise financière qui a frappé nos banques, nous voilà passés à celle des dettes souveraines. Avec compassion ou parfois avec un peu de condescendance, nous avons regardé la situation de la Grèce. Nous sommes aujourd'hui rattrapés par cette même crise.
- L'année 2012 aura également été une année d'élections majeures à l'issue desquelles la majorité des français a opté pour un autre choix de société, celui du changement, de l'alternance politique. La situation économique et l'annonce quasi quotidienne de restructurations ou de fermetures d'entreprises n'est guère propice au redressement et encore moins à l'espérance. Dans ce marasme qui va inévitablement conduire à accroître le chômage et à creuser encore plus les inégalités sociales, les budgets de nos communes et intercommunalités seront également touchés. Moins de dotations de l'État, moins d'aides aux investissements ; il va donc falloir encore nous serrer la ceinture....

Chaque jour, la presse écrite et audiovisuelle ouvre pour nous la fenêtre sur le monde pour présenter un spectacle terriblement effrayant :

- De guerres ouvertes ou larvées, d'attentats, de violences, d'intégrismes de toutes sortes,
- D'injustices, de pauvreté, de misère extrême, de famine enfin.

Et comme si la folie des hommes n'y suffisait pas, les éléments déchainés ajoutent au tableau leur lot de souffrances.

Voilà de quoi relativiser certains de nos menus problèmes et nos petites querelles d'ego.

Voilà également de quoi nous rappeler que l'équilibre d'une société repose sur le respect inaliénable de certaines valeurs qui, aujourd'hui sont trop souvent bafouées. Ces valeurs ont leur place partout :

- Dans nos familles,
- Sur notre lieu de travail,
- Mais aussi dans une communauté comme la nôtre où le respect d'autrui, la tolérance réciproque, l'esprit de dialogue, la solidarité active, permettent d'étouffer les germes de violence qui, sans cesse, menacent l'harmonie dont nous avons tant besoin.

Ne vous méprenez pas ; mon propos, ce soir n'est pas de tomber dans la morosité (l'actualité s'en charge largement) ; mais bel et bien de vous faire partager ma confiance en l'avenir, cette confiance dont nous avons tant besoin pour faire face aux difficultés qui s'annoncent,

- parce qu'ensemble nous œuvrons pour notre commune et ce territoire dans lequel nous vivons,
- parce que la fonction d'Élu et de Maire est passionnante,
- parce que l'on est accompagné par les Collègues Élus et le Personnel.

C'est très sincèrement que je remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour la confiance qu'elle me témoigne et pour l'excellent esprit qui règne dans cette enceinte permettant aussi de concrétiser nos projets au plus grand bénéfice de nos habitants. Je remercie plus particulièrement

- mes Adjoints Rose et Roland pour leur soutien et le suivi des affaires communales dont ils ont la charge,
- l'ensemble du personnel communal pour son implication dans l'accomplissement de leurs missions,
- Le personnel intercommunal enfin, pour son efficacité, et sa disponibilité dans la mise en œuvre de la politique qui y est décidée,
- Les Responsables et les bénévoles de nos Associations locales grâce auxquels notre commune est particulièrement animée tout au long de l'année ; Marché aux puces, Feu de la St Jean, 14 Juillet, 11 Novembre, concert de l'Avent, rencontre autour du sapin et j'en passe. Merci à vous tous de nous faire passer de bons moments de convivialité.

Oui, la confiance a guidé mon action et celle de l'équipe municipale en 2012. Nous avons continué à investir avec les moyens qui sont les nôtres pour réaliser les projets tels que :

- La réfection de plusieurs chemins ruraux dans le vignoble, mettant ainsi un terme à cette opération qui aura coûté plus de 60 000,00 Euros,
- L'amélioration de l'éclairage public par le déplacement d'un lampadaire dans la rue de la Wacht,
- L'acquisition d'une remorque,
- Le renouvellement d'une partie des illuminations de Noël,
- Et bien d'autres réalisations qui se sont imposées en raison de leur impérieuse nécessité (le plafond de l'église),

C'est avec cette même confiance que je vous propose d'aborder la nouvelle année, une année qui sera encore riche en investissements.

- le dossier de la Rue des Pierres est prêt et les travaux seront réalisés cette année. Cette rue sera entièrement redessinée et pourvue d'un éclairage public alliant modernité et respect de l'environnement. En outre, l'effacement des réseaux téléphoniques, les travaux de remplacement de la conduite d'eau et des compteurs individuels, la desserte en gaz naturel seront réalisés dans le même temps. Une réunion d'information à l'intention des riverains est prévue pour présenter le projet.
- Le dossier du lotissement « Hinter den Gärten » va enfin pouvoir démarrer. C'est le résultat d'un travail qui aura pris près de cinq années sans entamer ma détermination à mener ce dossier au bout en dépit des nombreux rebondissements et critiques en tous genres,
- Le bâtiment de l'école enfin qui sera complètement transformé. Trois logements aidés ainsi qu'un « Espace Santé » y sont prévus. C'est un projet auquel je crois et je remercie l'ensemble des personnes qui ont permis qu'il devienne réalité. Ce n'était pas couru d'avance et les négociations ne sont pas simples.

L'ensemble de ces travaux seront exécutés dans un budget contraint sans augmentation de la pression fiscale pesant sur les ménages. Dans le même temps, nous devons également nous résoudre à ce que les aides des collectivités ou les dotations de l'État soient maintenues dans des enveloppes contraintes et non extensibles.

2013, sera enfin une « Grande Année » pour l'Alsace avec le projet de Collectivité unique pour lequel nous sommes appelés à nous prononcer lors du référendum du 7 avril prochain. Au-delà des sensibilités de chaque personne, je vous invite à venir vous exprimer nombreuses et nombreux pour l'avenir de notre Région. À titre tout à fait personnel, je suis favorable au projet de collectivité unique ; c'est une réelle chance pour l'Alsace et ses habitants.

Chers Amis,

Nous ne pouvons nier que nous vivons un contexte économique difficile et que les nombreuses pertes d'emplois ou fermetures d'entreprises nous amènent à nous demander quel sera notre avenir. Nous avons tous conscience de vivre dans un monde en pleine mutation.

Et si de nos difficultés naissait une irrésistible envie d'avancer ?

Pourquoi ne pas remettre de la solidarité dans notre quotidien, imaginer de nouvelles formes de coopérations et de communication entre nous et laisser de côté cet individualisme qui régit trop souvent notre vie ?

Au niveau local nous vivons également une situation financière difficile. Nos communes se développent et attirent de nouveaux habitants, et nous nous en réjouissons. Cela génère des besoins supplémentaires à satisfaire, des services à renforcer et dans le même temps, nos recettes ne suivent pas le même rythme.

Je pense à l'instant à l'aménagement des rythmes scolaires, une réforme dont les contours sont encore très flous. Il n'en demeure pas moins que cela aura un coût tant pour les familles que pour les collectivités. Comme quoi, quand on fait des réformes avec l'argent des autres ou celui que l'on n'a pas, c'est toujours plus simple (en tout cas d'apparence.)

Là où nous pourrions nous lamenter, nous faisons le choix d'avancer. Repenser notre manière d'agir, remplacer le faire par le mieux faire.

L'État providence n'existe plus. Nous ne progresserons que si nous unissons nos forces :

- Forces avec les autres communes par l'intercommunalité,
- Forces avec nos concitoyens sur les actions communales.

Pour ce qui me concerne, je suis persuadé qu'ensemble nous pouvons aller plus loin et convaincu que notre avenir se dessine collectivement. C'est pourquoi nous devons nous engager dans cette voie en nous demandant, chacun à notre niveau : Que puis-je faire pour moi, mais aussi un peu pour les autres ?

- Un peu de temps, même un instant...
- Un coup de main, même d'une petite main ...
- Juste une goutte d'eau dans un océan.

Plus que jamais, ensemble Quand le Monde, l'Europe, les sociétés sont en crise, faisons passer ce qui unit avant ce qui divise, du bonheur, de la sérénité, de la santé de la vie, avec cœur et humanité.

Pour conclure mon propos, laissez-moi encore vous faire une proposition dont nous pourrions débattre lors d'une prochaine réunion du conseil Municipal.

Nous savons tous que le gouvernement cherche des idées pour améliorer l'emploi en ce moment :

Je propose de créer 8 emplois à pourvoir pour 2013 en « contrats d'avenir » :

- Un bon électricien afin qu'il rétablisse le courant entre les gens !,
- Un opticien pour changer nos regards !,
- Un artiste pour dessiner un sourire sur tous les visages !,
- Un maçon pour bâtir la paix !,
- Un jardinier pour cultiver nos pensées positives !,
- Un balayeur pour enlever la méchanceté et la jalousie !,
- Un prof de maths enfin pour qu'il nous réapprenne à compter les uns sur les autres ...

Bonne et heureuse année à Odratzheim,

Bonne et heureuse année à chacune et à chacun d'entre vous.

François JEHL

(Seul le prononcé fait foi)